

Forum Repenser le développement, la société civile s'engage

Atelier « le développement durable à l'épreuve du terrain »



Animation: Pierre Grison, administrateur de l'Association 4D – Dossiers et débats pour le développement durable.

Depuis Rio et la définition de l'agenda 21, les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local tout en répondant aux grands enjeux planétaires. Quel bilan peut-on faire de leur action en France ? Dans quelle mesure ces démarches sont-elles porteuses d'innovations, notamment en matière de politiques publiques ? Quel est l'apport de la recherche dans la mise en œuvre locale du développement durable ? Quels besoins ont les collectivités en la matière ? La transversalité requise par ces projets territoriaux, la nécessité d'y viser une co-construction du projet avec les acteurs du territoire, les changements culturels à opérer au sein des collectivités pour promouvoir des pratiques nouvelles constituent autant de questions méthodologiques à clarifier dans cette perspective.

Introduction : Cyria Emélianoff, université du Maine

Il y a deux façons de prendre la question du développement durable à l'échelle locale :

- Soit en regardant les inflexions des politiques publiques, des initiatives civiles nombreuses aujourd'hui (comme l'éco-habitat groupé), et les façons dont les unes et les autres s'articulent. On peut alors caractériser des évolutions parfois relativement importantes mais qui ne sont pas de taille à contrecarrer les évolutions tendanciennes des villes (accroissement des empreintes écologiques, des inégalités, de la dépendance aux énergies fossiles etc.) : il existe des inerties puissantes et des mécanismes économiques, comme les marchés fonciers, qui vont à contresens de ces initiatives.
- Soit en considérant la question du changement de trajectoire de développement à l'échelle locale : est-elle possible, et quels sont les lieux d'une telle transition en Europe ?

Dans le premier cas de figure, où un certain nombre de petits pas sont effectués, le développement durable a permis de faire exister à l'échelle locale des enjeux qui n'existaient pas auparavant : typiquement la question des gaz à effets de serre, les enjeux de biodiversité ou encore les modes de consommation et de production plus écologiques. Les agendas 21 locaux en Europe ont souvent été des soupapes donnant lieu à des idées et des initiatives originales (comme le projet de sortie des énergies fossiles à Växjö). Dans leur sillage s'est engagé un processus d'opérationnalisation des questions de développement durable dans les champs de la construction, des transports, de l'urbanisme, de la planification.

Mais ce processus a laissé des angles morts, des points aveugles : la question de la participation, restée très conventionnelle en France ; celle des modes de production économique, inchangés ; ou celle des inégalités sociales et écologiques. On retrouve là toute la complexité d'un changement de trajectoire de développement à l'échelle locale.

Les collectivités qui sont vraiment parvenues à infléchir significativement leur trajectoire de développement, pour reprendre la deuxième acception du développement durable urbain proposée en préambule, sont souvent des collectivités de petite taille, comme Loos-en-Gohelle ou certaines communes du réseau BruDED¹ par exemple (quelques milliers d'habitants au mieux). À l'échelle des métropoles, cela est nécessairement beaucoup plus difficile.

Néanmoins, les villes ont eu le mérite de dessiner ou d'esquisser des voies qui n'existaient pas à l'échelle nationale et qui ont pu être reprises, comme la sortie des énergies fossiles en Suède, un exemple de démarche incomplète mais audacieuse. Les pouvoirs locaux jouent alors un rôle d'éclaireur et de lobbying, comme dans la Convention des maires, face à l'inertie des pouvoirs nationaux ou internationaux, mais ils sont encore peu à le faire...

Antoine Goxe, chargé de mission au CERDD²

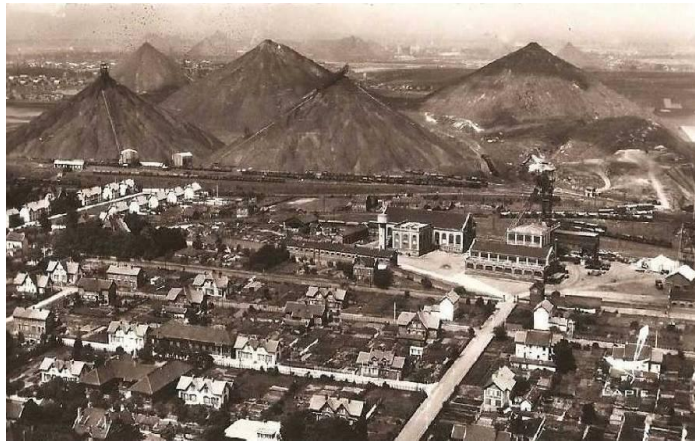
Quelle efficacité des agendas 21 locaux dans la réorientation de l'action publique locale vers le développement durable ? dans la mise en cohérence des politiques sectorielles, projets et planifications locales ? Si les agendas 21 sont des démarches qui favorisent la transversalité, leur légitimité aux niveaux politique et technique n'est que rarement acquise. La transversalité est un pré-requis mais c'est également un combat constant pour le personnel développement durable des collectivités, dans la majorité des cas, encore aujourd'hui.

Loos-en-Gohelle, de la ville minière à la ville pilote du développement durable

La commune de Loos-en-Gohelle détenait, il y a quelques décennies, un record national : celui du nombre de puits de mines sur son territoire : sept ! Ce record et les cinq terrils qui séparaient les cités minières construites par les houillères (sans grand souci des limites communales) soulignent l'importance de la mine dans l'activité locale, et laissent imaginer la crise sociale depuis le ralentissement puis la fermeture de la production de charbon (en 1986 sur Loos-en-Gohelle), crise d'autant plus forte que le paternalisme des houillères, puis de Charbonnage de France, a laissé les populations démunies.

¹ L'association BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable) est un réseau de collectivités bretonnes qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire : éco-lotissement, éco-construction, agenda 21, AEU, économie d'énergie, production d'énergie.

² CERDD : Centre Ressource du Développement Durable en Nord-Pas-de-Calais



Loos-en-Gohelle, ses cinq terrils, à la fin des années 1950

Redonner confiance aux habitants : la place centrale de la concertation et de la participation.

La ville a depuis 2001 un maire écologiste, Jean-François Caron, préalablement adjoint en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire depuis 1995. Sa réflexion s'est focalisée sur le problème suivant : comment redonner de la confiance en soi à cette population ? Comment rendre de la fierté et de la légitimité à ces habitants ? La proposition a été de tenter de renverser l'image de la mine, très négative, en fierté (valeurs de courage, d'entraide, de solidarité) et de considérer les terrils (également appelés « crassiers ») comme une forme de patrimoine (des montagnes construites à main d'homme) d'autant plus intéressant qu'ils donnent une identité au territoire, mais sont aussi de nouveaux milieux, sans pollution agricole, pour un redéploiement de la biodiversité.³



Loos-en-Gohelle, en 2007 : les terrils jumeaux, hauts de 146 mètres

Redonner de la confiance, c'est aussi se mettre à l'écoute des habitants, montrer que chacun a le droit de s'exprimer, donner son avis, et de recevoir une réponse ; leur montrer que la commune a besoin d'eux et est intéressée par leurs propositions, leurs initiatives. Les réunions publiques avec les habitants se sont multipliées sur des thématiques différentes (ex : le passage de voitures dans la

³ C'est la démarche de « Bassin minier Unesco », projet de candidature d'inscription du patrimoine minier de Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'humanité, au titre de Paysage culturel évolutif, lancé en 2003 sur l'impulsion du maire de Loos-en-Gohelle, qui devrait aboutir en 2012.

commune, faire émerger des initiatives habitantes *via* le programme 50/50⁴), comme les temps de concertation sur les dossiers structurants, comme le POS à la toute fin des années 1990, par exemple. Pour cette révision, des réunions avec les habitants ont été organisées dans chaque quartier sur l'aménagement et l'usage des sols et ont abouti à la création d'une ceinture verte autour de la ville. Celle-ci permet de délimiter la zone d'expansion urbaine de la ville, constitue un vaste corridor écologique, un circuit de détente, d'activités sportives (jogging, vélo, randonnée...) et enfin, une liaison douce entre les différents quartiers de la commune, à l'abri des véhicules motorisés.

Le projet « ville pilote du DD » : la place de l'expérimentation et de l'innovation

La base minière du 11/19⁵ a été réhabilitée dans la perspective d'en faire un pôle régional du développement durable dans ses aspects techniques, pédagogiques et culturels. Il accueille aujourd'hui Cultures communes, scène nationale du Pas-de-Calais, le Centre de développement des éco-entreprises (CD2E, pôle de compétitivité sur le recyclage et les éco-matériaux), un CPIE (La Chaîne des terrils), le Cerdd, une pépinière d'éco-entreprises, un pépiniériste, une base de test de technologies photovoltaïques.... Récemment, la Fédération française du bâtiment y a réalisé des chantiers de démonstration et de formation de maisons individuelles passives, testant plusieurs techniques et éco-matériaux. Ces maisons sont aujourd'hui des logements sociaux occupés.

Au-delà de ce pôle d'expérimentation et de diffusion du développement durable, la ville a engagé dès la fin des années 1990 des réhabilitations et constructions de logements sociaux selon la démarche Haute qualité environnementale (HQE), appliquée également dès cette période pour les bâtiments municipaux. La commune s'appuie également sur un tissu associatif très dense (plus d'une centaine d'association), dont certaines œuvrent pour l'insertion par le maraîchage écologique, pour la coopération décentralisée et l'agro-écologie...

L'image acquise de ville pilote du développement durable attire et cela crée de l'emploi, même si les difficultés de la population restent réelles. De même, toutes ces initiatives n'ont pas été d'emblée des réussites, mais des tests et erreurs peu à peu corrigées pour progresser.

Questions de la salle

- L'évaluation de l'utilité sociale est une question au cœur de la démarche de développement durable. Comment évaluer et montrer le changement à Loos-en-Gohelle ?

AG : La commune avec le Cerdd et un universitaire de Lille 1 a fait l'expérience de construire un indice participatif de bien-être spécifique à la commune, dans la lignée d'une expérience similaire dans l'agglomération d'Hénin-Carvin. Plusieurs critères sont proposés à la population, puis un travail collectif de pondération des différents critères est réalisé. Par ailleurs, en démocratie représentative, l'évaluation absolue, c'est l'élection : il y a moins d'abstention que dans le reste de l'agglomération, le maire a été réélu avec 82 % des voix (il n'était pas seul à se présenter !). Enfin, lors des élections régionales de 2010, on y a constaté un vote très faible pour le Front national (Hénin-Baumont est à une quinzaine de km).

⁴ Sur proposition d'un groupe d'habitant, les services de la ville peuvent aider à réaliser un aménagement (fleurissement de l'espace public, des fenêtres...) en fournissant le matériel, à charge aux habitants de l'entretenir.

⁵ Voir la plaquette de présentation du site 11/19 : <http://www.cerdd.org/?rubrique240>

- Développement local et conversion, ça n'est pas une nouveauté. Quelle spécificité de cette expérience ?

AG : La différence vient de l'approche centrée sur l'écologie et le développement durable : l'innovation, la pédagogie, la recherche autour du développement durable.

- Sur la transition dans ces zones dévastées : les limites ? les modalités ?

AG : La question de l'emploi n'est pas résolue, il n'y a pas que des réussites mais aussi des défaites. Par exemple les réhabilitations HQE de logements sociaux n'ont pas toutes été réussies, ont posé des difficultés aux habitants.

- Quelle régulation des flux économiques ? Dans un contexte de crise, quels investissements ? Comment est-ce appréhendé par les élus ?

AG : C'est l'Europe, on cherche des financements auprès de l'Union européenne (FEDER, projets de recherche, Life...) Jean-François Caron, également conseiller régional et vice-président du conseil régional en charge du DD, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (de 1998 à 2004), maîtrisait les réseaux et méthodes pour aller chercher ces financements. Il y a aussi les contrats de plan État-Région (désormais contrats de projet)

CE : Il y avait très peu de moyens à l'échelle nationale, il y a donc eu une recherche de financement auprès de l'Europe (projets Concerto⁶ par exemple). Une autre astuce est de faire appel à l'initiative habitante et la gestion en bien commun, très peu développées en France (exemple d'Arnhem au Pays-Bas qui a consisté en une végétalisation des espaces publics par les habitants). La requalification de la ville par les habitants offre un potentiel fabuleux, mais il existe en France une grande méfiance à cet égard, qui tient à des clivages durs entre sphères publiques et privées. L'horizon est celui d'un urbanisme sobre en y injectant des initiatives civiles, ce qui ne nécessite pas forcément de l'argent mais la construction d'une confiance. L'enjeu est une fabrique de la ville partagée.

- La population qui quittait la mine est-elle revenue ? Trouve-t-on aujourd'hui la même population ?

AG : Il y a très peu de mobilité dans le bassin minier. Une grande part de l'activité créée dans l'ensemble du bassin minier a profité à des gens extérieurs au territoire. Il y a une grande inertie. Néanmoins, Loos-en-Gohelle commence à attirer de nouveaux habitants.

- Place de la pédagogie, y-a-t-il un travail avec les enfants ?

AG : Le CPIE travaille régulièrement avec les scolaires (pas uniquement ceux de la commune). La mairie porte un projet avec les écoles de la ville : créer un jardin dans chaque école.

⁶ Cf. <http://www.ecocity-project.eu/TheConcertoInitiative.html>



Visite des terrils avec le CPIE « la Chaîne des terrils »

Mireille Ferri, ex-conseillère régionale d'Île-de-France en charge du SDRIF (Schéma directeur de la Région Île-de-France)

L'échelle de l'Île-de-France est évidemment très différente de celle de Loos. Dès lors, la forme de la consultation citoyenne est forcément différente. Mais nous avons en commun la recherche d'une certaine efficacité démocratique.

La première question serait celle justement de la juxtaposition de ces deux mots « efficacité démocratique », parce que c'est bien un des enjeux de la participation citoyenne : nous partons du principe que pour répondre au défi que pose la transformation inéluctable de notre environnement, il nous faut mobiliser de très nombreux acteurs. C'est parce que nous sommes convaincus de l'urgence de la transformation culturelle, sociale et économique de nos sociétés que nous voulons rassembler large pour agir fortement. Aucun d'entre nous, aucun acteur institutionnel (et même pas l'État) n'a la capacité de concevoir clairement l'avenir ; il est donc indispensable en tant que pouvoir public de penser des systèmes réversibles et transformables. L'État n'est plus capable d'apporter tout seul une réponse à tous ces enjeux, environnementaux, sociaux et économiques. Il faudrait lui adjoindre toutes les collectivités et articuler les actions publiques, bien loin de ce qui se pratique aujourd'hui, je pense que je n'ai même pas besoin d'illustrer ce triste constat ! Il faudrait ajouter à cette synergie déjà idéale toute la puissance d'un secteur privé qui aurait été touché par la grâce du développement durable (utopique aussi, mais finalement à peine plus que le point précédent !). Et cela ne suffirait encore pas : si nous voulons être à la hauteur du défi de la mutation en cours, liée aux questions énergétiques et climatiques, mais aussi géopolitiques et financières, il nous faut mettre en mouvement la sphère citoyenne toute entière. Voilà pourquoi la question de la démocratie participative, citoyenne effective est fondamentale : ce n'est pas une question dogmatique mais pragmatique !

Comment cela s'est-il traduit dans la consultation autour du SDRIF ?

Il faut d'abord indiquer ou rappeler que c'était la première fois que la région exerçait cette compétence nouvelle de planification. Ce n'est qu'en 1995, en effet, que la loi Pasqua a confié au conseil régional la responsabilité de concevoir le document d'urbanisme qui prévoit l'affectation des sols pour 20 ans. Cette culture n'existait pas dans la sphère régionale, la première tentative des élus de la majorité a donc été de « coller » à la procédure et je dirais même à l'idéologie de l'État planificateur. Cela s'est traduit notamment par une première bataille autour du terme de

« compétitivité ». C'est le point d'entrée classique des documents de planification. Ce n'était évidemment ni le mien ni celui des élus du groupe Vert. Il a fallu aller chercher des alliés, en dehors de la stricte sphère régionale : de ce point de vue, l'élargissement de la consultation démocratique est un axe stratégique fondamental pour introduire toute une série d'innovations.

Il fallait trouver des acteurs qui avaient du poids pour soutenir la démarche. Voici deux exemples qui peuvent sembler paradoxaux pour des écologistes d'alliances nouées sur des points cruciaux du débat :

- La chambre d'agriculture : au-delà des batailles classiques autour des types d'agriculture, notre combat commun était le maintien des espaces agricoles en Île-de-France. C'est grâce à l'appui de la profession agricole que nous avons notamment pu imposer la création en France d'une nouvelle disposition de protection des espaces agricoles : les fronts urbains qui marquent impérativement l'arrêt de l'urbanisation pour conserver le caractère agricole des terres les plus menacées de la « ceinture verte ».
- Le Medef IDF dont les membres ont approuvé le projet de SDRIF lors du vote au CESR (Conseil économique et social de la région). Plus rapidement que des élus, les représentants du monde économique ont compris l'enjeu de l'adaptation de l'économie aux nouvelles contraintes si l'on veut conserver l'attractivité de l'IDF. Ils voulaient refuser les réponses automatiques, développer des discours plus prospectifs.

Les débats organisés autour de la révision du tarif ont permis de mettre en évidence une forme totalement occultée de la relégation sociale : la spéculation foncière renchérit le coût du logement à Paris et en première couronne ; si de plus en plus de ménages partent s'installer loin de la ville centre, ce n'est pas pour le plaisir de planter leurs légumes mais parce qu'ils n'ont plus les moyens de se loger. La réponse à cette forme d'urgence sociale est d'offrir plus de logements dans les zones urbaines, donc de densifier la métropole. Cela oblige de repenser la ville, de prouver que densification ne rime pas avec cités invivables, de déconstruire les idées reçues, de montrer de nouvelles images.

Au-delà des ateliers, nous avons organisé des conférences de citoyens. L'une d'entre elle était justement consacrée à la densification. Nous prenions un risque avec un mot qui fait peur, mais la conclusion positive de cette conférence (les participants ont accepté le principe de la densification si elle est accompagnée d'une qualité globale de la conception urbaine) a largement contribué à faire évoluer les représentations des élus !

Cette stratégie de la mise en débat trouve aujourd'hui d'autres prolongements. D'une part, des ateliers de création urbaine associent chaque année des établissements d'enseignement supérieur (université, grandes écoles...) à une réflexion sur la mise en œuvre du schéma directeur : comment concevoir une nouvelle urbanité autour de la ville dense, comment penser la question de l'eau dans la ville, les nouvelles formes de commerce dans la ville post-pétrole...

D'autre part, j'ai souhaité mettre en place un nouveau dispositif pour accompagner les communes qui souhaitent bâtir des quartiers durables. L'aide financière permet d'augmenter la qualité globale des projets. Mais, grâce à l'appel à projets, nous avons surtout visé une clarification de la notion d'éco-quartier. Notamment en introduisant trois objectifs fondamentaux : celui de la rétroaction

(tout quartier neuf doit améliorer le fonctionnement de la ville qui existe déjà, base fondamentale du « développement durable ») ; celui de la mutabilité, de l'adaptabilité des projets : comment penser un dispositif qui va évoluer dans le temps ? Celui de la démocratie locale : comment garantir que les citoyens auront les moyens de participer à la transformation de ce quartier dans le temps ? Je ne vous surprendrai pas en disant que c'est ce point qui est le moins satisfaisant dans les dossiers rendus. Mais la bataille continue !

Aurélien Boutaud, conseiller et chercheur indépendant

Cet exposé se base sur les résultats d'un travail de veille et de prospective réalisé pour la Communauté urbaine de Lyon, sur la question des dynamiques des agendas 21 locaux en France et en Europe.

Lien de téléchargement : <http://www.millenaire3.com/Les-agendas-21-locaux-bilan-et-perspectives-en-E.122+M583af63ab9d.0.html>

Il faut préciser en introduction que ce questionnement s'explique par le fait qu'il y a eu plusieurs étapes dans la démarche du Grand Lyon en matière de développement durable : une charte d'écologie urbaine dans les années 1990, puis dans les années 2000, une évolution vers une démarche agenda 21, sur l'ensemble des thématiques et en associant la société civile. À l'aube des années 2010, se posait la question de la pérennité de cette démarche d'agenda 21. D'où l'idée de réaliser un bilan de l'actualité des agendas 21 à l'échelle européenne.

Une grande diversité d'agendas 21

L'étude a montré tout d'abord que les contextes sont très différents selon les régions et les pays : le nombre de communes varie fortement, tout comme les visions et les définitions de l'agenda 21. Sans entrer trop dans le détail, disons que globalement l'agenda 21 renvoie dans les pays latins à une démarche très programmatique, pilotée par les acteurs publics dans une logique qui associe les acteurs du territoire, mais de manière assez descendante. Dans les pays du Nord, l'approche est souvent plus pragmatique, elle consiste souvent en une forme d'accompagnement de la population dans des projets très concrets et/ou des changements de comportements au quotidien.

Des dynamiques contrastées : l'agenda 21, un outil dépassé ?

Le second constat concerne les dynamiques en cours. Il semble qu'il y ait plusieurs phases de développement des agendas 21 :

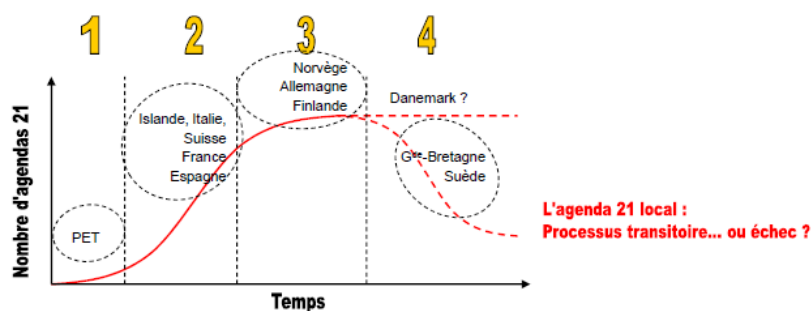
Une phase d'émergence : dans laquelle se situe actuellement les pays de l'Est (dans cette phase le rôle des réseaux de villes durables est très importants) ;

Une phase de croissance forte : la France est actuellement dans cette phase, qui correspond à une augmentation importante du nombre de démarches. L'État joue souvent un rôle important dans cette phase, en boostant les dynamiques locales (après 2003 et la SNDD – Stratégie de développement durable, en France) ; le soutien de l'État peut être financier (dans les pays du Nord dans les années 1990, par exemple, avec un fort engouement), mais aussi méthodologique (en France, par exemple, avec la création de réseaux de villes).

Une phase de maturation : c'est actuellement le cas de l'Allemagne, la Norvège, la Finlande. Le nombre d'agendas 21 se stabilise.

Une phase de maturité ou de déclin : la Grande-Bretagne et la Suède, pays pionniers, ont connu cette phase dans les années 2000, avec un essoufflement assez marqué des démarches.

Les agendas 21 européens : des dynamiques différentes



L'A21L : un cycle de vie ?

- 1. Phase d'émergence** : quelques collectivités pionnières, très motivées. **Facteur clé** : réseaux internationaux (ICLEI, villes durables, réseaux d'élus, chartes (Aalborg, Leipzig), etc.)
- 2. Phase de croissance** : augmentation rapide du nombre de collectivités engagées. **Facteur clé** : soutien national (financier, méthodologique), réseaux nationaux cadre réglementaire, etc.
- 3. Phase de maturation** : stabilisation du nombre de démarches.
- 4. Phase de maturité... ou de déclin**. La démarche se pérennise, ou s'essouffle et disparaît. **Facteurs clés** : nombreux... (cf conclusion)

Quelle évolution dans les pays pionniers ? Deux grandes tendances...

Pourquoi les agendas 21 disparaissent-ils dans ces pays pionniers ? Que sont-ils devenus ? Est-ce le signe d'un échec ou d'une intégration du développement durable dans les politiques ? Quelles évolutions constate-t-on dans les pays pionniers ?

De manière assez schématique, on peut observer deux grandes tendances :

- une évolution vers des stratégies que l'on pourrait qualifier d' « écolo-techno », se traduisant par un abandon ou une simplification des processus de participation et une focalisation sur une ou deux thématiques fortes (énergie-climat, biodiversité) avec une approche assez technocratique. Elle se traduit aussi avantageusement par une intégration plus systématique de ces enjeux dans les politiques menées. Le terme agenda 21 est alors souvent abandonné ;
- un maintien des formes d'agenda 21 de type « pluriel et participatif », là où on constate un succès des démarches de participation de la société civile. L'approche est alors plus transversale, l'implication de la société civile plus aboutie. Mais c'est également un type de démarche qui se fait plus rare, les démarches semblant difficiles à généraliser.

Evolution des Agendas 21 européens : deux tendances

Stratégie « écolo-techno » :

- Abandon (ou simplification) de la démarche de participation
- Portage davantage **technocratique** (*top down*)
- Approche recentrée sur quelques thémat. **environnementales** (climat-énergie)
- + Systématisation de l'intégration de ces thématiques dans les pratiques (plans-programmes)

A21 « pluriel-participatif » :

- + Pérennisation des dispositifs de participation de la s^{ci} civile
- + Approche **partenariale**, Implication active de la société civile (*bottom up*)
- + Approche **transversale** du développement durable
- Approche complexe, difficile à pérenniser, aux résultats plus aléatoires

Plusieurs questions en suspens :

- Le développement durable et l'agenda 21, des concepts qui échouent à mobiliser les acteurs ? Trop « technico-administratif » ? Trop « management » ? Trop « *greenwashing* » ?
- Une dynamique « top down » (global => local) qui s'effrite... par le haut (enlisement des négociations internationales, SNDD anecdotiques, etc.). Quel avenir ?
- Une émergence de réseaux « bottom up » (local => global) bcp plus militants, originaux : réseaux des villes en transition, villes lentes, etc. Concepts plus mobilisateurs ?

Quelles perspectives pour le développement durable et les agendas 21 ?

En conclusion, il semble que le contexte français risque d'aller dans le même sens que celui observé dans les pays pionniers, notamment avec l'obligation du PCET (Plans climat-énergie territoriaux) pour les collectivités d'une certaine taille (tandis que l'agenda 21 reste quant à lui un outil volontaire).

On peut se demander si, au final, cela ne traduit pas un certain échec du développement durable, en tout cas dans son objectif de mobilisation des acteurs ? N'est-ce pas un terme trop techno ? trop dévoyé ?

De fait, le développement durable s'inscrit dans une dynamique très *top down*, partie d'un cadre international *via* l'agenda 21, défini lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, puis censé être ensuite décliné à toutes les échelles. Or, on constate bien aujourd'hui qu'il y a un véritable effritement par le haut de cette dynamique (échec des négociations sur le climat, doutes concernant Rio+20, etc.). L'espoir vient du fait que, parallèlement, on note l'émergence de concepts et de réseaux partis d'initiatives citoyennes : villes lentes, villes en transition, résilience, adaptation. La question est de savoir comment connecter ces deux démarches, *top-down* et *bottom-up*, car le succès d'une véritable transformation de la société passe sans doute à un moment donné par la convergence de ces deux mouvements.

Questions/Réponses :

- Réforme des collectivités : question des ressources masquée derrière la réorganisation du mille-feuille. Mais une réforme qui permettrait de trouver des élus qui représentent mieux des territoires dans leur globalité serait très bien.
- Articulation des échelles de compétences : nécessiter d'impliquer tous les acteurs et toutes les échelles.